

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 12

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

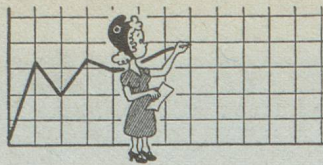
*La Chambre de commerce
suisse en France vous présente ses meilleurs
vœux pour la nouvelle année.*

Les mois qui viennent de s'écouler ont apporté à nos membres plus d'un sujet de souci et de déception. Ils n'en sont pas moins riches de promesses, puisqu'ils ont vu la conclusion d'un accord commercial valable deux ans, qui met fin aux restrictions de février 1952, et d'un arrangement concernant la possibilité pour les ressortissants suisses d'obtenir l'autorisation d'exercer une activité professionnelle en France. Ils permettent donc d'espérer et justifient les vœux que nous formulons en songeant à nos adhérents et à la tâche difficile qu'ils ont entreprise de resserrer, par leurs transactions quotidiennes, les liens qui unissent les économies française et suisse.

Nous souhaitons pour 1956, dans un climat de confiance, de bienveillance et de compréhension réciproques, qui devrait aller de soi entre nos deux pays :

- de larges possibilités pour les jeunes Suisses de venir travailler en France, pour les jeunes Français de s'établir en Suisse, grâce à l'application rigoureuse des arrangements conclus ;
- le rajeunissement progressif de nos colonies, conforme à la tradition d'hospitalité de nos deux pays ;
- une libération plus poussée des marchandises importées de Suisse ;
- l'amortissement progressif et l'abolition de la taxe spéciale temporaire de compensation, qui neutralise les efforts de la libération ;
- l'abrogation du décret majorant les droits de douane français sur l'horlogerie ;
- des négociations tarifaires qui permettent d'amener les droits français à concordance avec les droits suisses ;
- la solution des divergences relatives à la valeur en douane ;
- l'assouplissement et l'accélération de la procédure d'examen des licences d'importation et des demandes de transferts financiers.

Si ces vœux pouvaient être exaucés — nous y travaillerons sans relâche tout au long de l'année — les affaires seraient plus faciles, la vie plus douce, les loisirs plus longs et plus détendus pour nos adhérents. Nous le leur souhaitons de tout cœur.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **Dissolution et élections.** — La dissolution de l'Assemblée Nationale étant entrée en application, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Constitution, les élections de la nouvelle Assemblée ont été fixées au 2 janvier. En attendant l'issue de la consultation et la formation d'un nouveau gouvernement, le cabinet Edgar Faure n'est habilité qu'à assurer l'expédition des affaires dites courantes. Les grands problèmes de l'heure devront attendre. Les résultats des élections auront une influence profonde sur le destin du pays. L'évolution économique de la France est en particulier subordonnée à la manière dont seront gérées les finances publiques et aux efforts qui seront déployés pour rendre possible la continuité de l'expansion dans la stabilité. Si aucune majorité cohérente ne se dégageait de la consultation, les difficultés dans lesquelles la France se débat subiront inévitablement une aggravation inquiétante.

POLITIQUE FINANCIÈRE **Remboursement des dettes extérieures.** — En poursuivant la politique de remboursements anticipés de ses dettes extérieures, la France vient de rembourser, à la trésorerie américaine, le solde, soit 26,4 millions de dollars, d'un crédit contracté en 1946 pour l'achat de navires de commerce. D'autre part, elle a proposé au Fonds monétaire international le rachat d'une nouvelle somme de 60 millions de dollars par anticipation sur ses obligations envers cet organisme. Enfin, un nouveau remboursement par anticipation de 50 millions de dollars sera proposé à l'Union européenne de paiements, ramenant la dette de la France envers l'U. E. P. à 95 millions de dollars environ.

Au total, en tenant compte des remboursements contractuels, la dette extérieure de la France a diminué de 378 millions de dollars en 1954 et de 426 millions de dollars en 1955, soit de 23 % environ de son montant global.

U. E. P. **Nouvel excédent.** — Les opérations de la France à l'Union européenne de paiements se sont soldées, en novembre, par un excédent de 3,8 millions de dollars. Le déficit de 20,1 millions de dollars enregistré au mois d'octobre et qui avait interrompu la longue suite des soldes positifs, apparaît donc comme le résultat accidentel de certains mouvements passagers.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Stabilité des exportations.** — Les exportations françaises se sont maintenues, en novembre, au niveau élevé atteint pendant le mois précédent. Elles ont été de 138,2 milliards de francs contre 139,3 milliards en octobre, dont 96,1 milliards contre 94,3 milliards à destination de l'étranger et 42,1 milliards contre 45 milliards vers la France d'outre-mer.

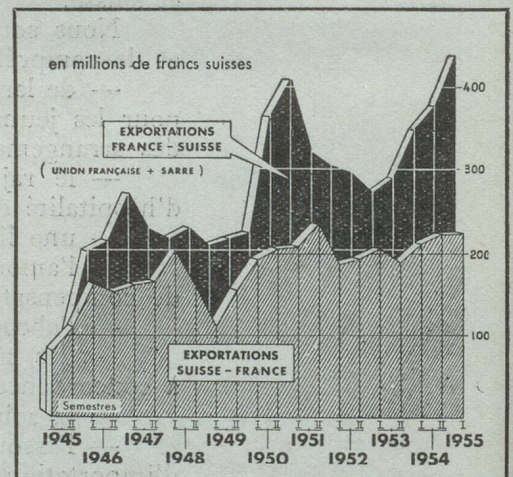
POLITIQUE SOCIALE **Congés payés dans la métallurgie parisienne.** — Un accord sur les salaires et les congés payés vient d'être signé par le groupe patronal de la métallurgie parisienne et les syndicats ouvriers à l'exception de la C. G. T. La clause principale de cet accord, qui intéresse 600.000 « métaux », est l'allongement des congés payés dont la durée passe de quinze jours à trois semaines. Les salaires font l'objet d'un nouveau barème. Les taux horaires garantis augmentent de 5 francs pour les manœuvres et de 5 à 14,50 fr. pour les ouvriers qualifiés. Comme les salaires effectivement payés sont, la plupart du temps, supérieurs aux minima fixés

par l'accord, le nouveau barème n'intéresse directement qu'un petit nombre d'ouvriers. Les parties à l'accord s'engagent pour une durée de deux ans, à épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à une grève ou un lock-out.

Ainsi, l'accord signé le 15 septembre 1955 par la Régie Renault semble faire école malgré l'opposition de la C. G. T. Cette évolution de la situation sociale est hautement significative. En effet, un nouveau palier semble être atteint dans l'amélioration du sort de l'ouvrier, et ceci par voie de négociations contractuelles directes. N'y faut-il pas voir la promesse d'une paix sociale durable?

Trafic record. — Le trafic ferroviaire des marchandises S. N. C. F. a atteint un nouveau record, en s'élevant pendant la semaine terminée le 3 décembre à 990 millions de tonnes-kilomètres contre 830 millions pour la même semaine de 1929 qui fut la meilleure semaine de la meilleure année de l'avant-guerre et contre 972 millions pour la 48^e semaine de 1951. Pour l'ensemble de l'année 1955 le trafic s'élèvera vraisemblablement à 46 milliards de tonnes-kilomètres, soit une augmentation de 4,5 milliards sur 1954 et de 4 milliards sur 1929. Le trafic voyageurs passera de 26,6 milliards de voyageurs-kilomètres en 1954 à 27,2 milliards en 1955. Si ce record de trafic est dû surtout à l'expansion de l'activité de l'économie nationale, la S. N. C. F. est aussi en état de recueillir le bénéfice des réorganisations entreprises particulièrement au cours des cinq derniers exercices.

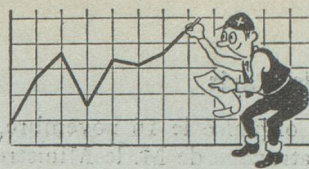
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	8 déc.	2.810	10 nov.	2.770	9 déc.	2.630
Cours fr. s. marché parallèle. .	8 déc.	89,25	10 nov.	89,50	9 déc.	87,75
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	2 déc.	352	4 nov.	361	10 déc.	319
Ind. prod. ind. (1938 = 100) .	octobre	175	septembre	168	octobre	160
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	septembre	202	août	199	septembre	187
Ind. prix de gros (1949 = 100)	novembre	137,4	octobre	136,4	novembre	134,7
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	novembre	146,1	octobre	146	novembre	144,2
Transports commerc. (mio. t.)	septembre	15,8	août	14,3	septembre	14,4
Voyageurs (millions)	septembre	40,9	août	40,6	septembre	41,1
Ind. vol. import. (1938 = 100)	octobre	128	septembre	127	octobre	120
Ind. vol. export. (1938 = 100)	octobre	225	septembre	186	octobre	217
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	octobre	- 20,1	septembre	+16,7	octobre	+6,2

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS **Commerce franco-suisse.** — Les résultats du commerce de novembre 1955 entre la France métropolitaine (Sarre comprise) et la Suisse accusent une forte augmentation, particulièrement pour les exportations françaises qui s'élèvent à un niveau encore jamais atteint. Les ventes de produits suisses qui se montent à 34,6 millions de francs suisses ont augmenté, par rapport au mois d'octobre 1955, de 2,9 millions et dépassent celles du mois de novembre 1954 de 3,7 millions. Quant aux exportations françaises qui s'élèvent à 80,9 millions de francs suisses, elles sont supérieures de 16,4 millions à celles du mois précédent et ont augmenté de 16,5 millions par rapport à celles du mois de novembre 1954.

OR **Nouvelles pièces.** — Les anciennes pièces d'or de 10 et 20 francs suisses (vrenelis) qui ne sont plus des monnaies depuis la dévaluation de 1936, seront remplacées par deux nouvelles pièces de 25 et 50 francs. Les premières pièces de cette nouvelle émission viennent de sortir des presses de la monnaie fédérale. Au titre de 900 millièmes d'or fin, ces pièces reproduisent au verso le Guillaume Tell de Ferdinand Hodler (pour la pièce de 25 fr.) et la statue du serment des trois suisses de James Vibert (pour la pièce de 50 fr.).

Travaillant à plein rendement, les ateliers de la Monnaie fédérale seront capables de produire 1,8 million de pièces par jour. Toutefois, pour le moment, ces pièces ne seront pas mises en circulation, mais stockées par la Banque Nationale.

1^o Amélioration du réseau routier. — L'initiative pour l'amélioration du réseau routier soutenue par les grandes associations touristiques a obtenu le chiffre record de 214.000 signatures.

2^o Réduction des impôts. — L'initiative du parti radical pour la réduction des impôts a réuni 138.975 signatures valables.

Tarifs postaux. — Le Département des Postes et Chemins de fer étudie un nouveau projet de révision de la loi sur le trafic des postes. Ce projet prévoit une augmentation de taxes dans deux secteurs déficitaires, c'est-à-dire la poste des paquets et la transmission des mandats. En revanche, on envisage de baisser les taxes téléphoniques sous forme d'une extension du tarif réduit de nuit.

Approvisionnement du pays. — Le Conseil fédéral a décidé de proposer à l'Assemblée fédérale de voter pendant la session en cours un arrêté muni de la clause d'urgence concernant des mesures destinées à garantir l'approvisionnement du pays en énergie électrique. En effet notre ravitaillement en énergie électrique se heurte presque chaque année, à la même époque, à des difficultés, mais celles-ci sont augmentées cette année du fait qu'il règne depuis plusieurs semaines sur les Alpes un temps beau et sec. Les bassins d'accumulation ne se remplissent pas et, au contraire, sont déjà mis fortement à contribution. Il faut cependant souligner qu'à l'heure actuelle d'importants travaux en cours vont augmenter la production d'énergie électrique de plus de 3 milliards de KWH.

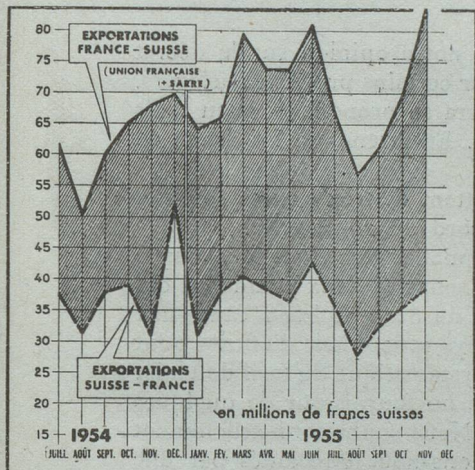
Revision. — Voir dans la presse quotidienne les décisions des Chambres au sujet de la troisième révision de l'A. V. S., décisions qui seront prises ces prochains jours.

Augmentation en 1954. — Selon la statistique bancaire, il existait à fin 1954 5.555.241 livrets d'épargne pour un montant de 10 milliards 494 millions de francs. Si l'on ajoute aux dépôts d'épargne proprement dits les capitaux placés en livrets de dépôt (1 milliard 433 millions de francs) et en obligations de caisse (5 milliards 663 millions de francs) on obtient un total d'épargne de 17 milliards 574 millions de francs, en augmentation de 1 milliard 47 millions de francs sur le montant à fin 1953.

Position suisse en novembre. — En novembre le trafic des paiements avec les pays appartenant à l'U. E. P. a laissé un solde passif de 24,8 millions de francs pour la Suisse. Compte tenu des versements contractuels de 3,1 millions de francs effectués conformément aux accords de consolidation, le crédit de la Confédération à l'U. E. P. a diminué de 9,3 millions de francs et s'établit à 477,8 millions de francs de sorte que le quota de la Suisse n'est plus utilisé qu'à raison de 51,4 %.

Activité portuaire. — Le mouvement des marchandises dans les deux ports de Bâle a dépassé 4 millions de tonnes pendant les dix premiers mois de cette année.

MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or-20 fr. s...	8 déc. 29,50	11 nov. 29,25	9 déc. 28,25
Cours billet 100 fr. fr...	8 déc. 1,11 4/8	11 nov. 1,11 1/4	9 déc. 1,14
Ind. gén. actions...	novembre 419	octobre 416	novembre 408
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)...	3 ^e trim. 118	2 ^e trim. 117	3 ^e trim. 114
Ind. prix de gros (1939 = 100)	novembre 215,2	octobre 215,5	novembre 215,7
Ind. prix à la consommation (1939 = 100)	novembre 173,6	octobre 173,4	novembre 173
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	2 ^e trim. 131	1 ^{er} trim. 131	2 ^e trim. 128
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)...	octobre 2,2	septembre 2	octobre 2
Voyageurs (millions)...	octobre 18,3	septembre 18,7	octobre 16,9
Ind. import. (1938 = 100)...	novembre 184	octobre 171	novembre 162
Ind. export. (1938 = 100)...	novembre 195	octobre 184	novembre 174
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)...	octobre +3,4	septembre +9,7	octobre +0,7

L'Hôpital suisse de Paris

Le concert organisé le 16 novembre, à la Salle Gaveau, par l'Association de l'Hôpital suisse de Paris, sous le haut patronage de M. le Ministre de la Santé publique et de M. le Ministre de Salis, a été un grand succès. Une salle comble a applaudi la jeune pianiste Marie-Antoinette Pictet, le chef d'orchestre genevois Edmond Appia et l'Orchestre de la Radiodiffusion-Télévision française.

Cette belle manifestation a été suivie avec infiniment d'intérêt par toute la Colonie suisse de Paris. Il y a lieu de féliciter ses organisateurs qui ont apporté une nouvelle et précieuse contribution à la réalisation de cette généreuse entreprise.

La Maison suisse de Paris

Nous avons adressé le 9 novembre à tous nos membres de Paris et de Suisse une notice concernant le projet d'édification d'une maison suisse à Paris. Cet envoi avait essentiellement pour objet de sonder l'opinion de nos membres en leur demandant de nous faire connaître leur avis et leurs intentions.

L'accueil qui lui a été réservé a dépassé les prévisions les plus optimistes. D'ores et déjà les surfaces retenues dépassent celles qui avaient été prévues, dans un projet initial, pour les bureaux des entreprises suisses à Paris. Les promesses de souscription sont également très encourageantes. De tous côtés nous sont parvenus des témoignages de satisfaction et des appuis.

Dans sa séance du 26 novembre, notre Commission d'initiative a pris connaissance de ces résultats et a décidé de poursuivre l'étude du projet. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 décembre.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur ces deux projets qui sont menés de front avec un réel enthousiasme, par la Colonie suisse de Paris.

Le relèvement des droits de douane français sur l'horlogerie

Nous avons exposé, dans le numéro de novembre de notre Revue, notre opinion sur le décret n° 55-1447 du 8 novembre 1955 majorant les droits de douane d'importation sur certains produits horlogers.

L'Assemblée nationale étant dissoute, la nouvelle Chambre ne pourra se prononcer qu'au mois de février 1956 au plus tôt sur le projet de loi portant ratification du décret. En attendant, les droits de douane s'appliquent aux nouveaux taux depuis le 9 novembre.

Souhaitons que des pourparlers s'ouvrent prochainement, qui permettent de trouver une solution à ce regrettable différend et de restaurer le climat de détente créé par l'accord du 29 octobre.

Si notre Chambre de commerce prend la question tant à cœur, c'est qu'elle est surtout préoccupée par une altération des sentiments d'amitié et d'estime que se portent naturellement nos deux peuples et qui conditionnent dans une large mesure le volume de leurs échanges. Le décret du 8 novembre a causé une émotion profonde en Suisse, au moment où tous les fournisseurs de notre pays redoublent d'efforts pour s'en assurer le marché et où le Dr Erhard a entrepris une action d'abaissement systématique du tarif douanier allemand pour gagner la sympathie et les faveurs de ses clients. Avant d'être un fournisseur de quelques milliers de montres, la Suisse est un client essentiel pour l'industrie française. Nous souhaitons ardemment qu'elle le demeure et vouons tous nos efforts à la réalisation de ce vœu. Puissions-nous être aidés par une politique plus réaliste, plus libérale, du commerce extérieur français.

Régime des certificats d'importation

Une liste des produits dont l'importation en France se trouve soumise depuis le 20 novembre dernier au régime du certificat d'importation a paru au Journal officiel du 20 novembre 1955.

Une trentaine de positions intéressent les marchandises en provenance de Suisse.

Les autorisations déjà délivrées pour l'importation de ces produits continuent à être applicables.

Nominations

Nous avons le plaisir d'annoncer ces nominations :

— M. Henri Voirier, au titre personnel de consul général de Suisse à Besançon.

— M. Alexandre Manz, jusqu'ici consul de Suisse à Trieste, au titre de consul général de Suisse à Lyon ; il remplacera ainsi M. Henri Charles qui est rappelé à Berne pour assumer de nouvelles fonctions.

— M. Raoul Thiébaud, au titre de consul de Suisse à Marseille.

— M. Olivier Long, premier chef de section de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique, au titre de délégué aux accords commerciaux.